

# Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur

Titre professionnel DGEFP – Arrêté du 09/03/2004

Titre de niveau V ayant, comme tous les titres du Ministère chargé de l'emploi, une valeur nationale et interprofessionnelle

## Le métier préparé

### Descriptif de l'emploi :

Le conducteur du transport routier de marchandises sur porteur réalise le transport routier de marchandises, dans un contexte commercial, avec un véhicule porteur de plus de 3,5 tonnes de poids autorisé.

- ▶ Il planifie le déplacement de façon à l'optimiser, il contrôle le chargement et le déchargement de la marchandise ou peut parfois y participer en utilisant les équipements du véhicule et les moyens de manutention associés.
- ▶ Il renseigne ou fait renseigner les documents réglementaires. Le conducteur du transport routier de marchandises est tenu au strict respect des réglementations applicables afin de garantir en permanence la sécurité des usagers de la route, de son véhicule et les biens transportés. En cas de non-respect de ces règles, sa responsabilité civile et pénale peut être engagée.
- ▶ Les transports à réaliser lui sont indiqués par le service exploitation de l'entreprise, auquel il rend compte de son activité.
- ▶ Il tient compte des consignes particulières, de nature commerciale ou de sécurité, adaptées aux différents clients ou types de transport.
- ▶ Il représente commercialement l'entreprise qui l'emploie auprès des clients.
- ▶ Il travaille généralement seul et est autonome pendant ses déplacements. Conformément à la réglementation, ses périodes d'activité (conduite, manutention et repos) sont enregistrées par un appareil de contrôle embarqué sur le véhicule.

LES PUBLICS CONCERNÉS

Tout public : demandeurs d'emploi et salariés.

## Présentation du titre

### Composition :

Titre composé d'un seul Certificat de Compétences Professionnelles :

- ▶ Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec tout type de véhicule de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge.

### Niveau indicatif d'entrée :

- 1) Niveau 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> ou équivalent + permis de conduire B (véhicules légers).
- 2) Les titulaires du permis C peuvent, après évaluation, se voir proposer un parcours de formation adapté.

### Deux modalités d'accès :

- ▶ Après un parcours de formation
- ▶ Par la VAE, dans le cadre légal et réglementaire :  
Tout candidat justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans en rapport direct avec le titre professionnel (TP) peut déposer un dossier de recevabilité à la DDTEFP (formulaire et justificatifs) et acquérir, après un entretien avec un jury, le Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) qui compose le titre du ministère.

### Obtention du titre :

- 1) Accès à la formation : (à partir de 18 ans) entretien de confirmation du besoin de formation - tests - visite médicale - Évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP) pour les titulaires du permis C - Entretien.
- 2) Réalisation de la formation :
  - centres AFPA ou centres privés agréés par le ministère ;
  - ingénierie centrée sur les situations de travail, conçue pour un public d'adultes déjà entrés dans la vie active, permettant des entrées et sorties périodiques afin de favoriser l'organisation et l'individualisation des programmes de formation (organisations de plusieurs sessions par an).

## La formation

**Un module qualifiant : réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec un porteur de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge**

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.
- Conduire et manœuvrer un porteur de plus de 3,5 t de poids total autorisé en charge dans le cadre d'une opération de transport.
- Prendre en charge et livrer la marchandise.
- Prévenir les risques et réagir en cas d'incident et d'accident à l'arrêt comme en circulation.
- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer un dépannage simple.
- Rechercher, échanger et exploiter des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises (infos trafic, météo, législations spécifiques...).
- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises.

**Session de validation** (1 semaine - 35 heures maximum)

**Période en entreprise** : pour les stagiaires ayant réussi la validation au titre professionnel et désirant suivre la formation de conducteur routier de marchandises sur tous véhicules.

**Durée** modulable de 4 mois environ (455 heures maximum)

## La délivrance du titre

### Modalités d'évaluation et de certification

Un jury, composé de représentants d'employeurs et de salariés du secteur concerné, est désigné par la DDTEFP. Quel que soit le mode d'accès choisi, le même jury évalue le candidat sur la base des éléments suivants ;

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée, appelée « épreuve de synthèse » ;
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle (production de travaux, d'attestations spécifiques établies par des tiers préalablement désignés, d'analyses de cas...) ;
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours de formation, des évaluations passées en cours de formation ;
- un entretien final du candidat avec le jury ;

À l'issue de l'entretien, le jury statue sur l'octroi ou non du titre.

Seule la DDTEFP est responsable de la procédure globale de reconnaissance des acquis et de délivrance du titre.

**NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS**

2005 : 3 809

2006 : 4 368

### Qui contacter ?

#### ► Au niveau national

**L'AFPA** (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :  
13, place du Général-de-Gaulle - 93108 MONTREUIL CEDEX  
[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)

#### ► Au niveau régional

**La DRTEFP** Coordonnées disponibles sur : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

**Centre de formation AFPA** (programmation 2009) :

- **Auvergne** (Le-Puy-en-Velay)
- **Bretagne** (Loudéac)
- **Centre** (Châteauroux)
- **Champagne-Ardennes** (Rethel-Acy-Romance)
- **Île-de-France** (Évry-Ris)
- **Languedoc Roussillon** (Perpignan-Rivesaltes)
- **Limousin** (Égletons)
- **Lorraine** (Thionville-Yutz)
- **Nord-Pas-de-Calais** (Douai-Cantin)
- **Pays-de-la-Loire** (Cholet)
- **PACA** (Avignon-Le-Pontet)
- **Rhône-Alpes** (Saint-Étienne, Le Teil)

### Sources d'information :

Pour les régions non couvertes par la programmation 2007/2008, votre délégation régionale Intergros peut vous accompagner dans la recherche de nouveaux prestataires.

*Voir suite des contacts page suivante*

## Qui contacter ? (suite)

### ► Au niveau régional

**Centres agréés par le Ministère** (au 15 juin 2007) :

- **Alsace** : AFT-FC Bischheim (03 88 18 65 10), ECF LLERENA (www.ecf.asso.fr) Illzach (03 89 64 05 10), Kaltenhouse (03 88 53 81 82) et Strasbourg (03 88 65 66 80)
- **Aquitaine** : AFT Artigues-près-Bordeaux (05 57 77 24 77), Lescar (05 59 77 91 88), Notre-Dame-de-Sanilhac (05 53 03 83 60), FAUVEL (www.fauvel-formation.fr), Bergerac (05 53 74 41 14) et Floirac (05 56 40 73 10), Institut du Conducteur GT Bassens (05 57 80 83 80), MENDIBOURE Formation Bayonne (05 59 59 39 72), CFRP PROMOTRANS Bruges (05 56 69 40 20)
- **Auvergne** : AFT-FC Clermont-Ferrand (04 73 98 07 00), ECF Formation Le Puy (04 71 04 99 13), ECF VIGIER Clermont-Ferrand (04 73 24 50 00)
- **Basse-Normandie** : AFT IFTIM Caen (02 31 46 19 00), AFT IFTIM Vire (02 31 66 42 00), BOULAY Isigny-le-Buat (02 33 60 67 81 - www.formation-boulay.com), CESR Caen (02 31 35 16 16), CESR Lisieux (02 31 48 15 50), CESR Querqueville (02 33 08 15 15), FORGET Alençon (02 33 81 99 50 - www.forget-formation.com), GRETA Sud Normandie Alençon (02 33 27 44 64), PROMOTRANS Mondeville (02 31 72 11 90)
- **Bourgogne** : AFT LONGVIC (03 80 63 19 20), Forget Formation (www.forget-formation.com) Monéteau (02 43 11 11 89), Forget Formation Chalon (02 43 11 11 71)
- **Bretagne** : AFT Cesson-Sévigné (02 99 32 10 22), AFT Vannes (02 97 47 02 16), ECF Bodilis (02 98 68 19 83), FORGET FORMATION Auray (02 43 11 11 56 - www.forget-formation.com), PROMOTRANS Dol-de-Bretagne (02 99 48 28 63), PROMOTRANS Yffiniac (02 96 79 84 84)
- **Centre** : AFT IFTIM Parçay-Meslay (02 47 41 29 41), AFT IFTIM Semoy (02 38 83 68 88), Cassegrain Formation 45, CER FORGET (www.cer-forget.fr) Bourges (02 48 67 06 97), Joue-les-Tours (02 47 53 52 53) et Mainvilliers (02 37 21 14 85), CESR Bernard-Couturier Sainte-Gemme-Moronval (0 826 103 330 - www.couturier-permis.com), ECF Blois (02 54 56 31 31 - www.ecf.asso.fr), MALUS Formation Bourges (02 48 21 12 93 - www.malus-formation.fr), Malus Formation Déols (02 54 222 333), PROMOTRANS Ingré (02 38 43 71 02), SARL GOUPIL FORMATION Margon (02 37 52 55 84 - www.goupil-formation.com)
- **Champagne-Ardenne** : AFT IFTIM Reims (03 26 85 95 10), AFT IFTIM Torvilliers (03 25 71 38 50), FORGET Formation La Chapelle Saint-Luc (02 43 11 11 10 - www.forget-formation.com), PROMOTRANS Reims (03 26 50 66 00 - www.promotrans.asso.fr)
- **Franche-Comté** : AFT IFTIM Serre-les-Sapins (03 81 48 58 00)
- **Haute-Normandie** : AFT IFTIM Montvilliers (02 35 25 08 39 - www.aft-iftim.com), AFT Saint-Étienne du Rouvray (02 35 66 67 28 - www.aft-iftim.com), CEFOR LM LINE Montvilliers (02 35 45 82 60 - www.cefor-lm-line.com), PROMOTRANS (www.promotrans.asso.fr) Le Havre (02 35 25 44 16) et St-Etienne du Rouvray (02 35 65 48 85)
- **Île-de-France** : AFT IFTIM Aulnay-sous-Bois (01 48 65 28 61), AFT IFTIM Gennevilliers (01 41 47 97 00), AFT IFTIM Rungis (01 49 78 21 21), AFT IFTIM Trappes (01 30 13 19 40), EFPR Brétigny-sur-Orge (01 60 84 70 00), FORGET Formation Villeneuve-le-Roi (02 43 11 11 94 - www.forget-formation.com), PROMOTRANS (www.promotrans.fr) Gonesse (01 39 87 06 44) et Vitry-sur-Seine (01 46 82 56 57)
- **Languedoc-Roussillon** : ABC de la Route (www.abcdelaroute.com) Saint-Estève (04 68 92 73 40) et Narbonne (04 68 41 08 67), AFT IFTIM Pérols (04 67 68 69 80), CESR Perpignan (04 68 51 15 50) et Rivesaltes (04 68 64 66 40), Limousin (AFT IFTIM Le Palais-sur-Vienne (05 55 37 31 23), ECF Rilhac-Rancon (05 55 39 29 22 - www.ecf.asso.fr)
- **Lorraine** : AFT IFTIM Jarville-la-Malgrange (03 83 15 83 83) et Metz (03 87 18 41 11), ECF LLERENA Ennery (03 87 73 90 52) et Velaine-en-Haye (03 83 23 37 24), PROMOTRANS – Fèves (03 87 61 62 10), TRANS-FORMATION Saint-Nabord (03 29 22 19 59)
- **Midi-Pyrénées** : AFT FC Tarbes (05 62 93 60 17), AFT FC Toulouse (05 61 99 53 23), CFPR ROUANET Castres (05 63 72 33 85 - www.cfpr.fr), ECF CFR Montauban (05 63 91 47 65), PROMOTRANS Toulouse (05 34 60 46 35/ 05 61 25 45 45 - www.promotrans.fr)
- **Nord-Pas-de-Calais** : AFT Arras (03 21 60 63 50), AFT Calais (03 21 96 02 04), AFT Prouvy (03 27 33 31 11), ASSIFEP (www.assifep.fr) Lens (03 21 28 87 40), Lesquin (03 20 62 98 00) et Prouvy (03 27 31 62 21), Centre de formation LABORDE Hénin-Beaumont (03 21 76 14 14 - ECF (www.ecf.asso.fr) Dunkerque, ECF Isques (03 21 33 77 77), ECF Santes (03 20 17 71 50), FORGET Seclin (02 43 11 11 59 - www.forget-formation.com), PROMOTRANS Villeneuve-d'Ascq (03 28 76 96 60)
- **Pays-de-la-Loire** : AFT Sainte-Luce-sur-Loire (02 40 18 13 13), AFT Les Herbiers (02 51 64 93 82), CFR MARIONNEAU (www.marionneau.fr) Belleville-sur-Vie (02 51 34 13 55) et Saint-Herblain (02 28 03 58 64), ECF CERCA Saint-Hilaire-de-Chaléons (02 28 03 02 30), Le Mans (02 43 24 41 83) et Parigné-le-Pôlin (02 43 21 95 00), FORGET Formation (www.forget-formation.com) Beaulieu-sur-Layon (02 43 11 11 49), Cholet (02 43 11 12 49), Bonchamp-les-Laval (02 43 11 11 53) et Mayenne (02 43 11 11 00), TURPEAU Formation Fougeré (02 51 09 95 95 - turpeaformation.free.fr)
- **Picardie** : AFT FC Laon (03 23 22 25 32) et Monchy Saint-Éloi (03 44 66 36 36), ASSIFEP Amiens (03 22 44 69 74 - www.assifep.fr), ECF CFT Amiens (03 22 67 10 88 - www.ecf.asso.fr), PROMOTRANS St-Quentin (03 23 64 33 87)
- **Poitou-Charentes** : AFT IFTIM Poitiers (05 49 88 23 68), ECF (www.ecf.asso.fr) Champniers (05 45 37 02 48), Aigrefeuille-d'Aunis (05 46 68 86 53), Saint-Jean-d'Angely (05 46 32 13 86), Cerizay (05 49 81 75 12), La Crèche (05 49 08 80 01), Montmorillon (05 49 91 04 75) et Saint-Georges-les-Baillargeaux (05 49 61 63 16)
- **Provence-Alpes-Côte-d'Azur** : AFT IFTIM Marseille (04 91 46 65 00), FORGET Formation Vitrolles (02 43 11 11 13 - www.forget-formation.com), PROMOTRANS Carpentras (04 90 60 03 52) et Rognac (04 42 46 42 46), Sud Prévention Sécurité ECF (www.ecf.asso.fr), Avignon (04 90 89 24 00)
- **Rhône-Alpes** : AFT Portes-les-Valence (04 75 57 17 20), AFT Saint-Étienne (04 77 48 12 30), AFT Villettes-d'Anthon (04 72 02 58 58), CESR Bron (04 72 14 98 98 - www.ecf.asso.fr), CORGIER Saint-Jean-la-Bussière (04 74 89 00 00 - corgierformation.net), ECF Alixan (04 75 47 61 62 - www.ecf.asso.fr), PROMOTRANS Mions (04 37 25 19 40)

# Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules

Titre professionnel – Arrêté du 09/03/2004

Titre de niveau V ayant, comme tous les titres du Ministère chargé de l'emploi, une valeur nationale et interprofessionnelle

## Le métier préparé

### Descriptif de l'emploi :

Le conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules réalise le transport national ou international de marchandises, le cas échéant de matières dangereuses, par la route avec tous types de véhicules lourds, dont essentiellement des ensembles de véhicules ou des véhicules articulés.

- ▶ Il effectue la livraison et l'enlèvement de la marchandise chez le client et participe éventuellement aux opérations de manutention.
- ▶ Il renseigne et fait émarger les documents réglementaires.
- ▶ Il veille au bon fonctionnement du véhicule et à la préservation des marchandises transportées, et règle les problèmes simples survenus lors du déplacement, concernant la circulation ou le fonctionnement du véhicule.
- ▶ Il reçoit des consignes du service exploitation, auquel il rend compte régulièrement de son activité.
- ▶ Représentant de l'entreprise auprès des tiers, il a un rôle commercial important.
- ▶ Il exerce son activité dans le respect de la réglementation relative à la sécurité du transport. En cas d'infraction à la réglementation, et notamment au code de la route, il peut avoir à supporter tout ou partie de la responsabilité et des sanctions civiles et pénales (article 121 du code pénal).
- ▶ Il doit adapter sa conduite à toutes situations, et parfois en cas de conditions météorologiques difficiles. Ses périodes d'activité (conduite, travail et repos) sont enregistrées par un appareil de contrôle embarqué sur le véhicule.

Généralement seul à bord du véhicule et éloigné de son entreprise, il doit faire preuve d'autonomie dans l'exécution des consignes de travail reçues et d'initiative face aux imprévus, notamment lorsqu'il effectue un transport international. Il reste toutefois, dans la plupart des cas, en communication avec son entreprise.

## LES PUBLICS CONCERNÉS

Tout public : demandeurs d'emploi et salariés.

## Présentation du titre

### Composition :

Titre composé d'un seul Certificat de Compétences Professionnelles :

- ▶ Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec tout type de véhicule de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge.

### Niveau indicatif d'entrée :

- 1) Titulaire du titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur + 2 semaines minimum d'application en entreprise.
- 2) Ou titulaire du permis de conduire C + attestation FIMO pour le transport de marchandises + certificat de formation de base au transport de matières dangereuses + 3 mois minimum d'expérience professionnelle de conducteur routier sur porteur.

### Obtention du titre :

- ▶ Après un parcours de formation.
- ▶ Par la VAE, dans le cadre légal et réglementaire :  
Tout candidat justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans en rapport direct avec le titre professionnel (TP) peut déposer un dossier de recevabilité à la DDTEFP (formulaire et justificatifs) et acquérir, après un entretien avec un jury, le Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) qui compose le titre du ministère.

### Modalités pédagogiques :

- 1) Accès à la formation : (à partir de 18 ans) entretien de confirmation du besoin de formation - tests - visite médicale – entretien - Évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP) pour les personnes dont le profil correspond au cas n°2 du niveau indicatif d'entrée.
- 2) Réalisation de la formation :
  - centres AFPA ou centres privés agréés par le ministère.
  - ingénierie centrée sur les situations de travail, conçue pour un public d'adultes déjà entrés dans la vie active, permettant des entrées et sorties périodiques afin de favoriser l'organisation et l'individualisation des programmes de formation (organisations de plusieurs sessions par an).

## La formation

**Un module qualifiant : réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec tout type de véhicule de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge :**

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.
- Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge dans le cadre d'une opération de transport.
- Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules.
- Charger et livrer la marchandise.
- Prévenir les risques et appliquer les procédures en cas d'incident et d'accident, à l'arrêt comme en circulation.
- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer un dépannage simple.
- Rechercher, échanger et exploiter des informations opérationnelles dans le contexte du transport de marchandises (infos trafic, météo, législations spécifiques...).
- Identifier, renseigner et contrôler les documents réglementaires du transport routier national et international de marchandises.

**Session de validation** (1 semaine - 35 heures maximum)

Ce professionnel devra par ailleurs suivre une Formation Continue Obligatoire de Sécurité (FCOS), tous les cinq ans.

**Durée** modulable de 2 mois environ (280 heures maximum)

## La délivrance du titre

### Modalités d'évaluation et de certification

Un jury, composé de représentants d'employeurs et de salariés du secteur concerné, est désigné par la DDTEFP. Quel que soit le mode d'accès choisi, le même jury évalue le candidat sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée, appelée « épreuve de synthèse » ;
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle (production de travaux, d'attestations spécifiques établies par des tiers préalablement désignés, d'analyses de cas...) ;
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours de formation, des évaluations passées en cours de formation ;
- un entretien final du candidat avec le jury.

À l'issue de l'entretien, le jury statue sur l'octroi ou non du titre.

Seule la DDTEFP est responsable de la procédure globale de reconnaissance des acquis et de délivrance du titre.

**NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS**

2005 : **2 439**

2006 : **2 422**

## Qui contacter ?

### ► Au niveau national

**L'AFPA** (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :  
13, place du Général-de-Gaulle - 93108 MONTREUIL CEDEX  
[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)

### ► Au niveau régional

**La DRTEFP** Coordonnées disponibles sur : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

**Centre de formation AFPA** (programmation 2009) :

- **Auvergne** (Le-Puy-en-Velay)
- **Bretagne** (Loudéac)
- **Centre** (Châteauroux)
- **Champagne-Ardenne** (Reithel-Acy-Romance)
- **Île-de-France** (Évry-Ris)
- **Languedoc Roussillon** (Perpignan-Rivesaltes)
- **Limousin** (Égletons)
- **Lorraine** (Thionville-Yutz)
- **Nord-Pas-de-Calais** (Douai-Cantin)
- **Pays-de-la-Loire** (Cholet)
- **PACA** (Avignon-Le-Pontet)
- **Rhône-Alpes** (Saint-Étienne, Le Teil)

## Sources d'information :

Pour les régions non couvertes par la programmation 2007/2008, votre délégation régionale Intergros peut vous accompagner dans la recherche de nouveaux prestataires.

*Voir suite des contacts page suivante*

## Qui contacter ? (suite)

### ► Au niveau régional

**Centres agréés par le Ministère** (au 15 juin 2007) :

- **Alsace** : AFT-FC Bischheim (03 88 18 65 10), ECF LLERENA Illzach (03 89 64 05 10), Kaltenhouse (03 88 53 81 82) et Strasbourg (03 88 65 66 80)
- **Aquitaine** : AFT Artigues-près-Bordeaux (05 57 77 24 77), Lescar (05 59 77 91 88) et Notre-Dame-de-Sanilhac (05 53 03 83 60), FAUVEL ([www.fauvel-formation.fr](http://www.fauvel-formation.fr)) Bergerac (05 53 74 41 14) et Floirac (05 56 40 73 10 ), Institut du Conducteur GTBassens (05 57 80 83 80), MENDIBOURE Formation Bayonne (05 59 59 39 72), CFRP PROMOTRANS Bruges (05 56 69 40 20)
- **Auvergne** : AFT-FC Clermont-Ferrand (04 73 98 07 00), ECF Le Puy (04 71 04 99 13), ECF VIGIER Clermont-Ferrand (04 73 24 50 00)
- **Basse-Normandie** : AFT IFTIM Caen (02 31 46 19 00), AFT IFTIM Vire (02 31 66 42 00), BOULAY Isigny-le-Buat (02 33 60 67 81 - [www.formation-boulay.com](http://www.formation-boulay.com)), CESR Caen (02 31 35 16 16), Lisieux (02 31 48 15 50), Querqueville (02 33 08 15 15), FORGET Alençon (02 33 81 99 50 - [www.forget-formation.com](http://www.forget-formation.com)), GRETA SUD NORMANDIE Alençon (02 33 27 44 64), PROMOTRANS Mondeville (02 31 72 11 90)
- **Bourgogne** : AFT Longvic (03 80 63 19 20), FORGET Formation ([www.forget-formation.com](http://www.forget-formation.com)) Monéteau (02 43 11 11 89) et Chalon (02 43 11 11 71)
- **Bretagne** : AFT Cesson-Sévigné (02 99 32 10 22), AFT Vannes (02 97 47 02 16), ECF Bodilis (02 98 68 19 83), FORGET FORMATION Auray (02 43 11 11 56 - [www.forget-formation.com](http://www.forget-formation.com)), PROMOTRANS Yffiniac (02 96 79 84 84)
- **Centre** : AFT IFTIM Parçay-Meslay (02 47 41 29 41), AFT FC Semoye (02 38 83 68 88), CER FORGET ([www.cer-forget.fr](http://www.cer-forget.fr)) Bourges (02 48 67 06 97), Joue les Tours (02 47 53 52 53) et Mainvilliers (02 37 21 14 85), CESR Bernard Couturier Sainte Gemme Moronval (0 826 103 330 - [www.couturier-permis.com](http://www.couturier-permis.com)), ECF Blois (02 54 56 31 31 - [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr)), MALUS Formation Bourges (02 48 21 12 93 - [www.malus-formation.fr](http://www.malus-formation.fr)) et Déols (02 54 222 333), PROMOTRANS Ingre (02 38 43 71 02), SARL GOUPIL FORMATION Margon (02 37 52 55 84 - [www.goupil-formation.com](http://www.goupil-formation.com))
- **Champagne-Ardenne** : AFT IFTIM Reims (03 26 85 95 10) et Torvilliers (03 25 71 38 50), FORGET Formation La Chapelle-Saint-Luc (02 43 11 11 10) - [www.forget-formation.com](http://www.forget-formation.com)), PROMOTRANS Reims (03 26 50 66 00 - [www.promotrans.asso.fr](http://www.promotrans.asso.fr))
- **Franche-Comté** : AFT IFTIM Serre-les-Sapins (03 81 48 58 00)
- **Haute-Normandie** : AFT IFTIM Montivilliers (02 35 25 08 39 - [www.aft-iftim.com](http://www.aft-iftim.com)), AFT IFTIM St-Etienne du Rouvray (02 35 66 67 28 - [www.aft-iftim.com](http://www.aft-iftim.com)), CEFOR LM LINE Montivilliers (02 35 45 82 60 - [www.cefor-lm-line.com](http://www.cefor-lm-line.com)), PROMOTRANS ([www.promotrans.asso.fr](http://www.promotrans.asso.fr)) Le Havre (02 35 25 44 16) et Saint-Étienne-du-Rouvray (02 35 65 48 85)
- **Île-de-France** : AFT IFTIM Gennevilliers (01 41 47 97 00), CFCR Guitrancourt (01 34 78 51 51), PROMOTRANS ([www.promotrans.fr](http://www.promotrans.fr)), Gonesse (01 39 87 06 44) et Vitry-sur-Seine (01 46 82 56 57)
- **Languedoc-Roussillon** : ABC de la Route ([www.abcdelaroute.com](http://www.abcdelaroute.com)) Saint-Estève (04 68 92 73 40) et Narbonne (04 68 41 08 67) , AFT IFTIM Pérols (04 67 68 69 80), CESR Perpignan (04 68 51 15 50) et Rivesaltes (04 68 64 66 40)
- **Limousin** : AFT IFTIM Le Palais sur Vienne (05 55 37 31 23)
- **Lorraine** : AFT IFTIM Jarville-la-Malgrange (03 83 15 83 83) et Metz (03 87 18 41 11), ECF LLERENA ([www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr), Ennery (03 87 73 90 52) et Velaine-en-Haye (03 83 23 37 24), TRANS-FORMATION St-Nabord (03 29 22 19 59)
- **Midi-Pyrénées** : AFT FC Toulouse (05 61 99 53 23), CFPR ROUANET Castres (05 63 72 33 85 - [www.cfpr.fr](http://www.cfpr.fr)), ECF CFR Montauban (05 63 91 47 65), PROMOTRANS Toulouse (05 34 60 46 35 / 05 61 25 45 45 - [www.promotrans.fr](http://www.promotrans.fr))
- **Nord-Pas-de-Calais** : AFT Arras (03 21 60 63 50), Calais (03 21 96 02 04) et Prouvy (03 27 33 31 11), ASSIFEP ([www.assifep.fr](http://www.assifep.fr)), Lens (03 21 28 87 40) et Prouvy (03 27 31 62 21), ECF ([www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr)) Isques (03 21 33 77 77), Santes (03 20 17 71 50), PROMOTRANS Villeneuve-d'Ascq (03 28 76 96 60)
- **Pays-de-la-Loire** : AFT Sainte-Luce-sur-Loire (02 40 18 13 13), AFT Les Herbiers (02 51 64 93 82), CFR MARIONNEAU ([www.marionneau.fr](http://www.marionneau.fr)) Belleville-sur-Vie (02 51 34 13 55) et Saint-Herblain (02 28 03 58 64), FORGET Formation ([www.forget-formation.com](http://www.forget-formation.com)), Beaulieu-sur-Layon (02 43 11 11 49), Cholet (02 43 11 12 49), Bonchamp-le-Laval (02 43 11 11 53) et Mayenne (02 43 11 11 00), TURPEAU Formation Fougeré (02 51 09 95 95 - [turpeaution.free.fr](http://turpeaution.free.fr))
- **Picardie** : AFT FC Laon (03 23 22 25 32), et Montchy Saint-Éloi (03 44 66 36 36), ASSIFEP Amiens (03 22 44 69 74 - [www.assifep.fr](http://www.assifep.fr)), PROMOTRANS Saint-Quentin (03 23 64 33 87)
- **Poitou-Charentes** : AFT IFTIM Poitiers (05 49 88 23 68), ECF ([www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr)) Cerizay (05 49 81 75 12) et La Crèche (05 49 08 80 01)
- **Provence-Alpes-Côte-d'Azur** : AFT IFTIM Marseille (04 91 46 65 00), Sud Prévention Sécurité ECF ([www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr)) Avignon (04 90 89 24 00)
- **Rhône-Alpes** : AFT Portes-les-Valence (04 75 57 17 20), Saint-Étienne (04 77 48 12 30) et Villette-d'Anthon (04 72 02 58 58), CESR Bron (04 72 14 98 98 - [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr)), CORGIER Saint-Jean-la-Bussière (04 74 89 00 00 - [corgierformation.net](http://corgierformation.net)), PROMOTRANS Mions (04 37 25 19 40)

# Conducteur(trice)-livreur sur véhicule utilitaire léger

Titre professionnel – Arrêté du 17/11/2004

Titre de niveau V ayant, comme tous les titres du Ministère chargé de l'emploi, une valeur nationale et interprofessionnelle

## Le métier préparé

### Descriptif de l'emploi :

Le conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger assure la livraison de petits envois au cours de tournées préétablies (qu'il peut lui-même organiser ou non) ou des courses ponctuelles dans le cadre desquelles il gère un envoi unique sur toutes distances avec des délais d'acheminement impératifs. Le tracé des tournées lui est généralement imposé, mais il peut adapter son parcours si des contraintes imprévues l'imposent. Il doit faire preuve de vigilance afin de garantir l'intégrité des produits livrés et respecter les délais de livraison impartis, tout en adoptant une conduite en sécurité. Seul représentant « visible » de l'entreprise, il en est un vecteur commercial important sur lequel repose en grande partie la fidélisation de la clientèle.

### Ses activités :

- ▶ Il conduit des Véhicules Utilitaires Légers (VUL) de moins de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge.
- ▶ Après avoir pris connaissance des livraisons à réaliser et des consignes auprès du service exploitation, il charge sa tournée à bord du véhicule dans l'ordre chronologique qu'il aura déterminé.
- ▶ Il contrôle la cohérence du bordereau d'expéditions avec son chargement, pointe ses colis manuellement ou avec tout moyen informatisé.
- ▶ Il livre ou dépose dans les délais impartis l'ensemble des envois et effectue les reprises ou enlèvements prévus. Dans ce cas, il procède aux contrôles quantitatifs et qualitatifs des marchandises. Il fait émarger les supports à sa disposition justifiant de la bonne réalisation de la livraison.
- ▶ En fin de service, il remet les différents supports d'enregistrement ainsi que les documents en sa possession. Il rend compte des problèmes rencontrés au cours de la journée et signale toute anomalie.

## LES PUBLICS CONCERNÉS

Tout public : demandeurs d'emploi et salariés.

## Présentation du titre

### Composition :

Titre composé d'un seul Certificat de Compétences Professionnelles :

Réaliser en sécurité des livraisons ponctuelles ou régulières avec un véhicule utilitaire léger.

### Niveau indicatif d'entrée :

- 1) Niveau 5<sup>e</sup> ou équivalent.
- 2) Permis de conduire B (véhicules légers) indispensable.

### Obtention du titre :

- ▶ Après un parcours de formation.
- ▶ Par la VAE, dans le cadre légal et réglementaire :  
Tout candidat justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans en rapport direct avec le titre professionnel (TP) peut déposer un dossier de recevabilité à la DDTEFP (formulaire et justificatifs) et acquérir, après un entretien avec un jury, le Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) qui compose le titre du ministère.

### Modalités pédagogiques :

- 1) Accès à la formation (à partir de 18 ans) : entretien de confirmation du besoin de formation - tests - visite médicale – entretien.
- 2) Réalisation de la formation :
  - centres AFPA ou centres privés agréés par le ministère ;
  - ingénierie centrée sur les situations de travail, conçue pour un public d'adultes déjà entrés dans la vie active, permettant des entrées et sorties périodiques afin de favoriser l'organisation et l'individualisation des programmes de formation (organisations de plusieurs sessions par an).

## La formation

### Un module qualifiant : réaliser en sécurité des livraisons ponctuelles ou régulières avec un véhicule utilitaire léger :

- Identifier les envois et adapter l'organisation de la tournée en fonction des contraintes.
- Conduire et manœuvrer en sécurité et de façon rationnelle un véhicule utilitaire léger.
- Adopter une attitude commerciale lors de la livraison, du dépôt ou des enlèvements de marchandises.
- Identifier, contrôler et renseigner les différents documents ou supports d'enregistrement relatifs à l'activité du conducteur-livreur.
- Prévenir les risques professionnels et adapter sa prestation aux aléas et accidents.
- Veiller au maintien du bon fonctionnement et à l'état général du véhicule.

**Période en Entreprise (PE)** de 2 semaines

**Session de validation** (1 semaine - 35 heures maximum)

**Durée** modulable de 2,5 mois environ (385 heures maximum)

## La délivrance du titre

### Modalités d'évaluation et de certification

Un jury, composé de représentants d'employeurs et de salariés du secteur concerné, est désigné par la DDTEFP. Quel que soit le mode d'accès choisi, le même jury évalue le candidat sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée, appelée « épreuve de synthèse » ;
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle (production de travaux, d'attestations spécifiques établies par des tiers préalablement désignés, d'analyses de cas...) ;
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours de formation, des évaluations passées en cours de formation ;
- un entretien final du candidat avec le jury.

A l'issue de l'entretien, le jury statue sur l'octroi ou non du titre.

Seule la DDTEFP est responsable de la procédure globale de reconnaissance des acquis et de délivrance du titre.

**NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS**

2005 : **69**

2006 : **105**

### Qui contacter ?

#### ► Au niveau national

**L'AFPA** (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :  
13, place du Général-de-Gaulle - 93108 MONTREUIL CEDEX  
[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)

#### ► Au niveau régional

**La DRTEFP** Coordonnées disponibles sur : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

**Centre de formation AFPA** (programmation 2007) :

- **Auvergne** (Puy-en-Velay)
- **Île-de-France** (Bernes-sur-Oise, Evry-Ris, Gonesse)
- **Rhône Alpes** (Saint-Etienne)

**Centres agréés par le Ministère** (au 15 juin 2007) :

- **Aquitaine** : AFT Artigues-près-Bordeaux (05 57 77 24 77)
- **Centre** : AFT IFTIM Semoy (02 38 83 68 88)
- **Île-de-France** : ABC Formation (01 47 27 01 53 - 01 45 05 30 28 - 01 43 87 05 08 - 01 45 05 30 28)
- **Limousin** : AFT IFTIM Le Palais-sur-Vienne (05 55 37 31 23)
- **Nord-Pas-de-Calais** : AFT Arras (05 55 37 31 23)

### Sources d'information :

Pour les régions non couvertes par la programmation 2007/2008, votre délégation régionale Intergros peut vous accompagner dans la recherche de nouveaux prestataires.